

18220274

DECISION N° _____ MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du 13 JUIL 2022

Portant ouverture du concours d'entrée en **troisième année du cursus de formation en Sciences de l'Ingénieur** à l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de l'Université de Maroua, et fixant le nombre de places offertes, au titre de l'année académique 2022-2023.

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- Vu la Constitution ;
Vu la Loi n°2001/005 du 16 avril 2001, portant orientation de l'Enseignement Supérieur ;
Vu le Décret n°2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2011/1408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le Décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu le Décret 2018/191 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le Décret n°93/026 du 19 janvier 1993 portant création d'universités ;
Vu le Décret n° 93/027 du 19 janvier 1993 fixant le régime financier applicable aux Universités d'Etats, modifié et complété par le décret n° 2005/342 du 10 septembre 2005 ;
Vu le Décret n°2005/342 du 10 septembre 2005 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°93/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes aux universités ;
Vu le Décret n°93/030 du 19 janvier 1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Douala ;
Vu le Décret n°93/032 du 19 janvier 1993 fixant le régime financier applicable aux universités ;
Vu le Décret n°2008/280 du 09 Aout 2008 portant création de l'Université de Maroua ;
Vu le Décret n°2008/280 du 09 Aout 2008 portant organisation administrative et académique de l'Université de Maroua ;
Vu le Décret n°2012/433 du 01 octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
Vu le Décret n°2013/0891/PM du 12 mars 2013 portant nomination des responsables au Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
Vu le Décret n°2017/318 du 27 juin 2017 portant nomination d'un Vice-Chancellor et de Recteurs dans certaines Université d'Etat ;
Vu le Décret n°2017/350 du 06 juillet 2017 portant changement de dénomination de l'Institut Supérieur du Sahel et organisation de l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Maroua ;
Vu Décret n°2020/274 du 11 Mai 2020 portant réorganisation de l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Maroua ;
Vu l'Arrêté 18220053/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC/SE du 16 mars 2022, fixant le calendrier des concours d'entrée dans les Etablissements des Universités d'Etat du Cameroun et Ecole sous tutelle académique du MINESUP, au titre de l'année académique 2022-2023 ;
- Sur proposition du Recteur de l'Université de Maroua ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Un concours **sur étude de dossier** pour le recrutement de cent vingt (100) étudiants en 3^{ème} année du cursus de formation en Sciences de l'Ingénieur à l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique (ENSPM) de l'Université de Maroua est ouvert pour l'année académique 2022-2023, dans les filières suivantes :

- Agriculture, Elevage et Produits Dérivés ;
- Génie Civil;
- Informatique et Télécommunications ;
- Sciences Environnementales.

Article 2 :

(1) Le concours est ouvert en une seule session aux titulaires du **Baccalauréat Scientifique et, du Diplôme Universitaire de Technologie (DUT), du Diplôme d'Etude Universitaire Générale (DEUG),** ou du **BTS,** ainsi qu'aux étudiants ayant achevés avec succès les **deux premières années universitaires,** exigé pour chaque filière sollicitée ou tout autre diplôme équivalent reconnu par le Ministère de l'Enseignement Supérieur ;

